



Secrétariat Général

No 22

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2013**Présidence : Patrick Monney**

La séance est ouverte à 18h30 en présence de Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Maire, M. Nicolas Walder, Conseiller administratif et Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et de

Mmes Elvia Cambier, Arlette La Chiusa, Anne Hiltpold, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Mario Conti, Alain Etienne, René Gevisier, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Michaël Papparou, Sandro Pistis, Stephan Pollini, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfsberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Absents/excusés : M. Maulini

Le Président salue la présence de Mme la Maire, des deux Conseillers administratifs, du Secrétaire général, de la mémorialiste, des chefs de service présents et du public qu'il remercie d'assister à cette séance.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :
3. Délibération **68-2013 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012
4. Délibération **69-2013 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et les moyens de les couvrir
5. Délibération **73-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge
6. Délibération **74-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de
 - a) La fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées
 - b) L'association de l'EMS résidence des pervenches
7. Délibération **75-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de
 - a) La fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex
 - b) L'association de l'EMS résidence de Drize
8. Délibération **76-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge (fondation HLM)
9. Délibération **77-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la fondation du Vieux-Carouge
10. Délibération **72-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction destiné à la réalisation d'équipements publics (restaurant scolaire, locaux

parascolaires, salles de quartier) dans le nouveau quartier d'habitation de la Fontenette anciennement dénommé "les Familia"

11. Délibération **78-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'annulation du crédit en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide d'urgence aux Philippines et à l'ouverture d'un crédit en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide d'urgence au Mali

12. Motions

13. Postulats

14. Résolutions

15. Pétitions

16. Questions

Le Président excuse M. Maulini.

COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme De Haller Kellerhals

La première communication concerne le budget pour l'action TPG jeunesse.

Certaines familles se sont étonnées de ne recevoir que 80 francs, au lieu des 150 francs reçus les années précédentes dans le cadre de l'action TPG jeunesse.

Dans le cadre de la première version du budget 2013, déposée en juin 2012, le chiffre de CHF 155'000.- avait été inscrit (correspondant au montant inscrit au budget 2012 qui avait été repris tel quel).

L'opération TPG 2012 s'est déroulée en parallèle.

Le bilan de l'opération 2012 et les projections 2013 élaborées par les TPG ont été présentés fin août au Service des affaires sociales. Les constats ont conduit à une mise à jour des prévisions budgétaires, les portant à plus de CHF 180'000.- (augmentation de la demande projetée).

Considérant le contexte budgétaire, le Conseil administratif a pris la décision, le 4 septembre 2012, de réduire l'enveloppe pour l'opération TPG. Sur la base de nos propositions, le Conseil Administratif a retenu les orientations suivantes :

Réduction uniforme de CHF 50.- pour les rabais (CHF 100.- au lieu de CHF 150.-)

Maintien du rabais familles

Pas de limitation du nombre d'abonnements

Cette décision a déjà permis de réduire le montant au budget à CHF 125'250.-.

Par la suite, lors d'une séance de la commission des affaires sociales, le Conseil administratif s'est engagé à allouer CHF 20'000.- à l'aide aux familles (chèque culture-sport). Compte tenu du contexte budgétaire et face à l'impossibilité de dégager des ressources additionnelles spécifiques, la décision a été prise de prendre des moyens sur l'action TPG. Cette seconde réduction budgétaire a conduit à une diminution additionnelle de CHF 20.- du rabais, ramenant ce dernier à CHF 80.-.

Communications de M. Walder

La communication de M. Walder concerne les travaux à la rue Grosselin.

On procède actuellement à la sixième phase de travaux de réaménagement du secteur Pervenches-Montfalcon avec mise en zone 30Km/h. La septième et dernière phase devrait démarrer cet été. Les travaux ayant pris plusieurs mois d'avance, nous devrions pouvoir terminer avec les interventions lourdes dès la fin de l'année. Les aménagements prévus ont tous été effectués selon le projet approuvé par le Conseil municipal et l'Etat. Un quiproquo existe toutefois quant à l'arborisation et les gabarits des chaussées sur la rue Jacques Grosselin et l'Avenue de La Praille. Pour rappel, le projet initial déposé et approuvé par l'Etat ne prévoyait pas d'arborisation sur ces deux rues. Suite à des discussions au Conseil municipal, une demande complémentaire prévoyant une arborisation de la rue a été déposée. Celle-ci a fait

l'objet d'un refus catégorique de la direction du PAV Praille-Acacias-Vernets. Nous avons ensuite déposé des demandes prévoyant des grands bacs hors sol, puis des plus petits bacs. Toutes ces demandes ont également essuyé des refus. Les causes en sont qu'en raison des incertitudes liées au projet PAV, dont ces secteurs font partie, l'Etat ne veut pas autoriser des aménagements qui pourraient entrer en contradiction avec les besoins futurs en matière de mobilité. Malgré notre insistance, nous n'avons pas pu obtenir d'autorisation. Dès lors, devant le choix d'abandonner les phases 6 et 7 du projet ou de les réaliser selon le projet initial, nous avons validé la deuxième option. Bien que loin d'être parfaite, elle nous a permis de réaliser la mise en séparatif des eaux et surtout d'étendre la mise en zone 30 du secteur qui était une demande des citoyens. Les panneaux annonçant l'arborisation de l'entier du secteur, réalisés malheureusement avec l'enthousiasme de ceux qui étaient persuadés que l'Etat finirait par nous donner raison, ont été remplacés. A noter encore que la réalisation du PDQ du PAV avançant rapidement, il est imaginable de procéder à des aménagements légers de ces rues une fois les grandes orientations en matière de mobilité arrêtées. Ces réaménagements incluraient bien entendu une arborisation plus présente, le cas échéant.

Communications de Mme Lammar

La seule communication de Mme Lammar a trait aux estimations fiscales.

Suite à notre demande de recevoir de nouvelles estimations le plus rapidement possible, nous avons reçu la semaine dernière les nouvelles estimations de l'Etat qui mettaient à jour au 31 mars 2013 l'estimation de la valeur du centime pour l'année 2013. Sur cette base, nous devons constater que la situation des recettes fiscales s'est encore péjorée par rapport à octobre 2012. En effet, si l'on gagne très légèrement sur les personnes morales, on perd plus d'un million sur les personnes physiques. En totalité, c'est un montant de plus de CHF 800'000.- que l'on perd par rapport aux estimations d'octobre 2012. La marge de prudence que nous avons heureusement fixée assez haut, diminue dangereusement. D'une marge de plus de 3 % prévue dans le budget présenté sur la base des estimations d'août 2012, celle-ci était déjà descendue à 2% avec les estimations d'octobre 2012. Avec les estimations de mars 2013, cette marge descend à 0,74%. A noter que ces pourcentages sont calculés avec un centime à 41. Le budget 2013 tel qu'il a été voté reste donc encore dans la cible et dans les chiffres positifs. En revanche, si le centime devait être à 39, la marge descendrait à -4,18%, soit un déficit d'environ 2,8 millions. Enfin, nous devrions recevoir fin mai de nouvelles estimations avec les premiers chiffres pour 2014.

COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne le calendrier du Conseil municipal du mois de mai.

Le Bureau a siégé le 6 mai pour la préparation conjointe des deux séances du Conseil municipal se déroulant en mai. Comme prévu, une deuxième séance du Conseil municipal aura lieu le jeudi 30 mai et sera principalement consacrée à l'élection du Président et du Bureau pour 2013-2014.

Pour le 30 mai, ne seront portés à l'ordre du jour que les communications (brèves), l'élection du Bureau, le dépôt d'objets urgents ou dont le renvoi en commission doit être impérativement prévu ainsi que les questions (dont le Bureau souhaite limiter le nombre pour l'occasion). Au besoin, les motions urgentes peuvent être déposées par voie électronique (utiliser le document à disposition sur CMnet et l'adresser à municipal@carouge.ch et copie au Président et au secrétaire général) jusqu'au lundi 20 mai, dernier délai.

L'élection de la Présidence et du Bureau se déroule, en principe (RCM Carouge art. 73 et 74), à main levée, sauf si le vote à bulletin secret est demandé par un quart des Conseillers municipaux présent-e-s. Le Bureau propose de faire procéder à l'élection du président, du vice-président, du secrétaire, puis, en une seule liste, des cinq autres membres du Bureau en désignant parmi eux le vice-secrétaire.

Le repas qui suivra aura lieu à Grange-Collomb. Les personnes absentes doivent s'annoncer avant le lundi 20 mai.

Le nouveau Bureau siègera dès le lundi 10 juin à 18 heures.

La deuxième communication concerne un rappel sur le calendrier du Conseil municipal de juin 2013.

Dans le cadre du processus référendaire en cours, la votation populaire sur la délibération budgétaire du 13 novembre 2012 a été fixée au 9 juin par le Conseil d'Etat.

Conformément aux dispositions prises par le Bureau du 18 février et si le budget 2013 est refusé, le calendrier du Conseil municipal serait modifié comme suit :

Le jeudi 13 juin : Conseil municipal : présentation du Budget 2013 bis

Les mardi 18 et jeudi 20 : travaux en commission des finances (double au besoin)

Le mardi 25 juin : Conseil municipal : retour et vote

Ce dispositif implique un déplacement de date et une session supplémentaire du Conseil municipal, ces séances deviennent donc « extraordinaires » au sens de la LAC et des articles 22 et 23 du Règlement du Conseil municipal. Cela impose l'accord du Conseil d'Etat et fige l'ordre du jour aux objets annoncés. De plus, pour des raisons de délai, l'ordre du jour devra avoir été figé avant la date du Bureau, et sous réserve du résultat du vote. Le Bureau préfère laisser la séance du Bureau à la date initialement prévue le 10 juin et accepte que la préparation de l'ordre du jour se fasse en concertation entre le futur ou la future Présidente et le secrétariat général.

Les informations seront transmises immédiatement par CMnet et figureront sur le site Internet et l'affichage officiel. La publication à la FAO doit également être anticipée, sous réserve du résultat du vote.

Si le budget est accepté, la seule séance ordinaire du 20 juin sera maintenue de manière ordinaire suite au bureau du 10 juin.

La troisième communication concerne la nouvelle Constitution.

De nombreuses lois et de multiples règlements seront modifiés. Les délais référendaires seront désormais fixés à 40 jours. Le vote avec clause d'urgence est désormais réduit.

3. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 68-2013 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2012

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 avril 2013 et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie le 30 avril 2013 et le rapport a été établi par M. Prod'Hom.

Le Président demande à M. Prod'Hom s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Prod'Hom répond négativement.

La commission a préavisé défavorablement la délibération par 6 non et 5 oui.

Le Président ouvre la discussion.

M. Barthassat donne lecture de la déclaration du PDC relative au compte rendu 2012.

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du compte rendu 2012. Un résultat financier qui aboutit sur un excédent de CHF 287'273,05.- et ceci grâce aux reliquats d'impôts des années précédentes.

Nous serons très pragmatiques et factuels. Loin de nous la politique qui dit qu'un mensonge bien présenté vaut mieux qu'une vérité mal dite !

Aujourd'hui, nos magistrats veulent nous faire croire que c'est grâce à leur gestion qu'ils ont réussi à faire des économies. Mais de quelles économies parle-t-on ? De celles qui ont été annoncées sur un budget qu'ils avaient eux-mêmes conçu et voté en disant clairement qu'il était tout simplement impossible pour Carouge de faire mieux. Ou de celles sur des charges tellement hautes que seule une commune extrêmement riche a pu combler.

Mais regardons de plus près les chiffres fournis par l'administration.

Revenus réels 2010 : CHF 96,6 millions ;

Revenus réels 2012 : CHF 100,9 millions, soit une augmentation de CHF 4,3 millions.

Charges réelles 2010 : CHF 86 millions ;

Charges réelles 2012 : CHF 100,6 millions, soit une augmentation de CHF 14,6 millions (dont 4,1 millions pour le personnel).

Les chiffres sont là et ils sont clairs ! 14,6 millions de charges en plus en 2 ans seulement. C'est la démonstration et la preuve que le problème à Carouge n'est pas lié aux revenus mais bien aux charges. Nous espérons que la gauche, pour une fois, n'aura pas cette mauvaise foi. Les chiffres sont clairs. 14,6 millions de charges en plus en deux ans seulement. C'est la démonstration et la preuve que le problème à Carouge n'est pas lié aux revenus, mais bien aux charges. Nous espérons que la gauche pour une fois n'aura pas cette mauvaise foi. Les chiffres sont clairs. Il est vrai qu'il est toujours plus facile de faire passer son adversaire politique pour un Pinocchio plutôt que de poser des questions sur sa gouvernance. Nous rappellerons simplement qu'un menteur est une personne qui dit des mensonges et non pas une personne qui ne pense pas comme l'autre !

Le PDC n'a de cesse de répéter qu'il faut économiser sur la nature 31 (biens, services et marchandise). Nous avons proposé de diminuer ce poste, pour ne pas augmenter les impôts, et non pas les postes pour la Culture, les subventions ou encore les emplois comme une certaine propagande veut le faire croire. Là encore les chiffres sont parlants.

Charges biens, service et marchandises réels 2010 : CHF 21,5 millions

Charges biens, service et marchandises réels 2012 : CHF 21,6 millions soit une augmentation de CHF 100'000.-.

Aucune économie ! Aucune ! Contrairement aux dires du CA qui se vante d'avoir fait des économies et ceci même si les chiffres donnés par l'administration disent exactement le contraire.

Depuis 10 ans, la dette n'a cessé de diminuer, mais celle-ci vient de doubler en 2 ans passant de 23 à 48 millions. Les générations futures apprécieront ce geste !!! Nous espérons tous, que cette explosion n'empêchera pas le lancement de nouveaux projets tels que le théâtre ou la piscine couverte.

Nous remarquons aussi que la culture reçoit deux fois plus de subventions que le sport. Etonnant ! Les infrastructures sportives sont bien plus utilisées et demandées que celles de la culture. Une petite correction serait grandement appréciée par la population.

Nous avons annoncé en 2012 que si la gauche continuait dans cette direction, elle n'aurait d'autre choix que d'augmenter les impôts. Et bien c'est fait ! Et pour 2014, 2015 rebelote ?

Encore de grandes augmentations d'impôts ? C'est plus facile de faire payer le peuple que d'avoir une gestion responsable et maîtrisée des deniers publics. Les familles qui ont déjà des difficultés à joindre les deux bouts apprécieront.

Le PDC demande que le Conseil Administratif prenne des mesures afin de :

Trouver avec l'Etat et les privés un nouveau mode de financement pour les investissements communaux.

Le PAV, le Rondeau, le nouveau théâtre, nécessiteront des engagements financiers qui dépasseront probablement les possibilités financières de la commune. Il est donc essentiel et nécessaire qu'un nouveau mode de financement soit trouvé. Notamment avec des partenariats public/privé. Le PDC cantonal a déjà proposé des pistes.

Stopper les engagements et l'augmentation du ménage communal.

L'administration ne doit pas continuer à croître et finir par vivre pour elle-même, par elle-même. Nous sommes soucieux de l'augmentation des charges et nous l'avons dit en préambule. N'oublions pas que, nous tous, n'avons pas seulement des droits mais aussi des devoirs.

En conclusion, nous espérons vraiment que chacun fasse un pas vers l'autre, malgré nos différences, afin de trouver un consensus raisonnable pour que le vainqueur soit Carouge, quel que soit le verdict de la votation du budget le 9 juin.

Nous tenons à remercier tous les chefs de services pour leur implication dans la préparation et la gestion des services. Plus spécifiquement le service financier de la commune pour l'excellente présentation des comptes et les explications complémentaires et détaillées qui nous ont été données tant dans la documentation que pendant les commissions des finances, en particulier par Monsieur Di Stefano et Madame Lammar. Merci.

Parti Démocrate-Chrétien 15 mai 2013

M. Wolfisberg donne lecture de la Déclaration des Libéraux relative au compte rendu 2012.

Pour notre déclaration sur les comptes rendus 2012, il faut dire que vous nous facilitez grandement la tâche.

En effet, en fonction de la manière dont sont gérées les finances de notre Commune, nous n'avons pas grand-chose à modifier par rapport à nos déclarations sur les comptes rendus antérieurs.

Mais la situation est malheureusement trop préoccupante pour faire de l'humour.

Une situation que nous avons donc prévue et pour vous en convaincre, il suffit de relire nos dernières déclarations budgétaires où nous ne cessons de vous mettre en garde en vous disant qu'il ne faudrait pas compter sur nous pour accepter une quelconque hausse du centime additionnel, qui deviendrait inéluctable par rapport à votre gestion calamiteuse.

Ce qui n'a pas manqué de se produire et nous a contraint à refuser votre budget 2013 et à lancer un référendum.

Par rapport aux comptes dont il est question aujourd'hui, il est à noter tout de même que les prévisions des rentrées fiscales sont moins mauvaises que prévu.

Ce qui nous permet tout d'abord de dire que les prétendues économies présentées par le Conseil administratif n'en sont pas, mais que le ratio nous étant favorable, vous pouvez nous présenter des comptes positifs.

Nous pourrions continuer par quantité d'autres exemples, mais nous préférons vous donner quelques conseils pour les deux derniers exercices de cette législature, espérant bien que le citoyen nous donne raison par un vote négatif et exprime ainsi son ras-le-bol.

Il faudra bien vous résoudre à trouver des économies là où cela fait mal à votre ego : à savoir cesser d'augmenter les charges de personnel qui ont pratiquement doublé en dix ans ; diminuer le coût des biens, services et marchandises ; cesser d'augmenter les subventions, notamment dans le superflu culturel ; investir dans l'essentiel et oublier certains projets démesurés pour notre collectivité ou des stations vélos libre service et surtout cesser, par vos multiples déclarations, de prendre la population en otage, afin qu'elle cautionne vos excès : qui va vous croire quand vous prétendez devoir diminuer de moitié les effectifs de la sécurité, de 30 % ceux des patrouilleuses scolaires, de 50 % des subventions aux associations, voire la suppression de places de crèche ? Vous avez d'ailleurs oublié de noter la suppression de l'eau dans les fontaines, ce qui aurait parfaitement complété votre tableau mensonger.

Nous souhaitons que vous mettiez enfin en place une gestion responsable, sans continuellement tondre la classe moyenne, les artisans et commerçants, bref tous ceux qui souffrent de vos actions, tant que vous ne voudrez pas maintenir le ménage communal à un niveau raisonnable.

Vous aurez compris que ces comptes ne nous satisfaisant pas, comme nous n'avions pas voté le budget y relatif, nous ne les voterons pas. Nous tenons ici également à remercier le service financier et en particulier Monsieur Di Stefano pour ce remarquable travail.

Mme Molinari donne lecture de la déclaration des Verts relatives aux comptes 2012.

Les comptes 2012, que nous sommes appelés à approuver ce soir, sont équilibrés et présentent un excédent de revenu de CHF 287'273.-. C'est un très bon résultat compte tenu du contexte général difficile dans lequel se trouve aussi notre commune.

La capacité du Conseil Administratif à réagir de manière rapide et flexible a été démontrée de manière éclatante. En effet, face à des rentrées fiscales en baisse par rapport au budget 2012 de 1.2 millions, il a su adapter les dépenses et réaliser d'importantes économies. Par exemple simplement sur la nature 31 « biens –services et marchandises », une économie de 2.7 millions a été enregistrée.

Ceci a été de plus réalisé d'une manière prudente et consensuelle, dans un contexte où, pourtant, les besoins de la population augmentent et se complexifient. De plus en plus de personnes, en situation difficile ou précaire, doivent être soutenues et la commune a su réagir en augmentant les dépenses dans ce secteur de près de CHF 500'000.- sans naturellement péjorer, bien au contraire, le résultat général. Les services à la population ont donc été maintenus et même augmentés. L'exemple de la crèche des Epinettes est à cet égard emblématique de la capacité du Conseil administratif à mettre les priorités là où il faut. L'ouverture de cette nouvelle structure, absolument indispensable pour poursuivre le rattrapage que la commune doit opérer dans le domaine de la petite enfance, a impliqué une augmentation des dépenses de plus de 2 millions de francs compensés ailleurs pour garantir les comptes équilibrés qui nous sont soumis aujourd'hui.

Mais regardons plus en détails quelques chiffres de ces comptes. Que disent –ils ?

Les coûts de la fonction « administration générale » (fonction 0) ont diminué de près de 1.1 millions de francs entre 2012 et 2011. Le total des charges (hors amortissement) a, lui, diminué de plus de CHF 50'000.-. Parler, dans ce contexte, d'une mauvaise gestion communale est donc tout à fait inexact. L'augmentation globale des charges de 1.4 millions est simplement due aux amortissements légaux, qui reflètent la croissance importante (essentielle pour mener une politique anticyclique) des investissements décidés ces dernières années, souvent à une large majorité, par le présent Conseil. Nous ne pouvons donc que féliciter le CA pour la maîtrise des charges dont il a fait preuve. Toute autre analyse n'est donc qu'erreur et/ou manipulation.

Permettez-moi également de revenir sur la nature 31 qui, dans la bouche de l'entente devrait plutôt s'appeler « la poule aux œufs d'or » tant celle-ci ne cesse d'affirmer que des économies de près de 3 millions peuvent être réalisées sur cette nature. Des coupes linéaires (non mieux définies) ont même été proposées, ce qui au-delà de la légèreté de l'approche est tout à fait irréaliste. En effet, globalement cette nature a déjà été diminuée entre les comptes 2011 et 2012 de près de 4 millions de francs. Comme déjà noté, sur cette seule rubrique, c'est une économie de 2.7 millions qui a été réalisée en 2012 par rapport au budget

voté par le CM. Il est dès lors évident que la marge de diminution possible sur cette ligne est désormais minime et que, si des économies additionnelles devaient être apportées, elles toucheraient très directement le fonctionnement de nombreux services et leur capacité à répondre aux besoins de la population.

Les charges du personnel représentent un taux de 30,3 % du total de dépenses. C'est un pourcentage tout à fait raisonnable en comparaison avec les autres communes suburbaines et ceci d'autant plus si l'on considère le rôle de « ville-centre » joué par la commune de Carouge. Plusieurs postes (équivalents à 5,95 emplois à plein temps) ont été supprimés ou reportés. Des choix clairs ont été faits : ils ont ciblé en particulier le renforcement de la sécurité publique de proximité (3,95 postes réalisés) et du service de l'urbanisme (+1,8 poste à plein temps). Les Verts saluent en particulier la création d'une unité cohérente en matière d'aménagement et d'urbanisme, constituée essentiellement par le regroupement de postes existants. Cette unité est indispensable pour suivre la planification du PAV, mais aussi du CE-VA et des nombreux projets de constructions prévus dans la cité qui demandent un travail très important de coordination. Ce nouveau service va permettre à Carouge de mettre en œuvre une vision durable et cohérente de l'urbanisme et de la mobilité et de défendre les intérêts de notre collectivité et de ses besoins en infrastructures, espaces verts, mobilité douce. Cela permettra aussi un meilleur suivi et une vision intégrée des multiples Plans Localisés de Quartier en discussion et à venir.

Les Verts aimeraient également aborder quelques points au niveau des investissements consentis par la commune en 2012. Par le passé, nous avons déploré à plusieurs reprises l'inaction de l'ancien Conseil administratif au sujet de la mise en place des macarons. Aujourd'hui, il y a lieu ici de féliciter ce Conseil Administratif pour leur introduction sur tout le territoire communal. Ce projet, voté il a plusieurs années par le Conseil municipal, a permis d'éliminer une bonne partie des voitures ventouses qui squattaient l'espace public de Carouge et démontre à l'évidence que, pour l'instant au moins, Carouge n'a nul besoin de nouveaux parkings, ce qui est corroboré également par les taux d'occupation que l'on peut observer sur les panneaux. Nous devons par contre regretter, une fois de plus d'ailleurs, le retard dans la réalisation du Réseau Vert et de parcours protégés et continus pour la mobilité douce. Finalement et toujours au niveau des investissements, Les Verts souhaitent davantage d'ambition de la commune au niveau d'une gestion durable des dépenses énergétiques communales et en particulier de l'absence d'un plan de mesures efficace au niveau de l'assainissement énergétique et de la production d'énergie renouvelable. Ainsi, par exemple, la rénovation du stade de la Fontenette n'a pas été planifiée et réalisée conjointement à un assainissement énergétique important et à la pose de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude.

Pour terminer, il semblerait que la droite ait décidé, avec une certaine mauvaise foi et dans la perspective du vote du prochain budget le 9 juin prochain, de ne pas voter les comptes 2012 de la commune de Carouge. Les Verts ne peuvent que regretter ce geste déplacé et adressé, au final, à l'ensemble du service comptable qui a rendu, comme de coutume et sous la direction de Monsieur Di Stefano et de la Conseillère administrative Stéphanie Lammar, un travail exemplaire. Et tout cela pour quel effet ? Aucun puisque les comptes communaux, même en cas de refus répétés de ce Conseil, seraient finalement acceptés, sans aucune discussion, par l'autorité cantonale supérieure. Un simple effet de manche supplémentaire de la droite de ce conseil... c'est bien dommage.

Carouge, le 14 mai 2013, pour les Verts Sonja Molinari

M. Gevisier donne lecture de la déclaration du groupe UDC Carouge

Notre groupe a pris acte du compte rendu 2012 de la Ville de Carouge.

Tout d'abord qu'il nous soit permis de remercier Madame Stéphanie Lammar et son équipe pour leur mission comptable remplie en 2012. Toute notre gratitude va aussi à l'ensemble du personnel de la Ville de Carouge pour son travail au service des Carougeoises et des Carougeois. A tous en un mot comme en mille : MERCI !

Cela dit sincèrement, bien qu'il faille de toute évidence saluer le fait que les comptes 2012 soient bénéficiaires, notre groupe demeure très insatisfait de la gestion menée par le Conseil Administratif.

La politique menée par la gauche majoritaire depuis 10 ans au sein de ce Conseil municipal est parfois bien irresponsable au vu des dépenses pharaoniques injectées dans l'administration, alors que certains départements tels que la culture, ou encore le service de l'urbanisme, à l'image d'un service de l'Etat de Genève, ne bénéficient d'aucune authentique ligne directrice!

De plus, force est de constater que les salaires des fonctionnaires de la Ville restent trop confortables par rapport à la réalité du marché du travail, et que la Ville de Carouge n'a de cesse d'engager encore en 2013 des tiers et du personnel intérimaire alors que la situation du centime additionnel n'est pas encore éclaircie. Cette politique de la gauche que l'ont peut qualifier d'« arrosoir », plombe depuis 2003 la bonne gestion des deniers publics.

Demain, avec l'éventuelle suppression de la taxe professionnelle, comment cette même gauche, composera-t-elle? Avec 2, 3 voire 4 centimes additionnels sollicités aux gentils contribuables carougeois? Leur qualité de vie ne fera que se dégrader encore plus. Votre gourmandise et votre politique de la dépense facile, Mesdames et Messieurs de la gauche, videront indéniablement à court, moyen ou à long terme les portes monnaie de la classe moyenne carougeoise. Ainsi, paradoxalement, au vu de votre idéologie politique, vous vous attaquez à la classe moyenne. Est-ce vraiment judicieux en période de crise?

D'ailleurs, dire OUI à une augmentation du centime additionnel, c'est dire oui à votre politique de l'arrosoir et cela ouvrira sans conteste la porte à d'autres augmentations d'impôts dans les années à venir.

C'est pourquoi, le groupe UDC refuse cette politique qui s'en prend aux contribuables au lieu de faire de réelles économies. Que le Conseil administratif montre l'exemple en refusant tous les avantages qu'il s'octroie en marge de ses salaires ou en abolissant le personnel intérimaire ou « tiers », ainsi que les montants alloués à son personnel pour les primes d'assurance-maladie.

Autre fait marquant de la gauche, le Conseil Administratif a perdu son fonds de péréquation et se retrouve avec un trou de 1,5 millions de francs qu'il veut justement combler par une hausse de son centime additionnel, ne fait que proposer des crédits budgétaires supplémentaires, que l'UDC refusera.

En outre, le groupe UDC déplore aussi par exemple que le centre aéré de la Rippe, récemment rénové, présente des comptes déficitaires alors qu'il pourrait être utilisé toute l'année aussi en faveur des personnes âgées et pas seulement des jeunes en été.

De plus, avec une augmentation des dépenses de 43 millions de francs en 10 ans contre un accroissement de la population de seulement 11,2 %, il y a de quoi s'inquiéter, d'autant plus qu'avec le même nombre d'habitants, la commune d'Onex, par exemple, se contente d'un budget de 47 millions de francs.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDC n'a d'ailleurs pas manqué de s'adresser à la Cour des comptes pour dénoncer la gestion des deniers publics faite par le Conseil administratif.

En conclusion, le groupe UDC persiste à dire qu'il n'est pas convaincu par les explications du Conseil administratif qui continue encore et toujours de pratiquer une politique de l'arrosoir irresponsable et, dans le contexte de crise économique mondiale que nous connaissons, ce seront les Carougeois qui en pâtiront.

Nous avons d'ores et déjà annoncé en 2011 que faute de redressement drastique des dépenses de la ville, ainsi que faute d'amortissement clair de la dette communale, nous refuse-

rons le budget 2013, ce qui a été fait. Fort de sa position, le groupe UDC refuse ce soir, en âme et conscience, le compte rendu 2012.

Merci de votre attention.

Mme Hiltbold donne lecture de la déclaration du parti radical.

Lors du vote du budget 2012, nous craignons que les recettes fiscales s'avèrent nettement moins élevées que prévues, raison pour laquelle nous avons dit que nous n'accepterions qu'un budget à 95 millions et non à plus de 101 millions.

Le temps nous a donné partiellement raison. En février 2012, M. Hiler a alerté la commune en disant que nous aurions 5 millions de moins que prévu. La commune a donc dû trouver des économies, mais finalement la « perte » s'est avérée moins catastrophique que prévu puisque nous n'avons « perdu » que 1,23 millions.

Le Conseil Administratif a réussi à trouver 3,8 millions d'économies, ce que nous pouvons saluer.

Mais en réalité, ce ne sont pas des économies, car ce n'est que de l'argent que nous n'avons pas dépensé comme prévu. Ce n'est que sur le budget que nous avons économisé, mais entre le réel 2011 et le réel 2012, certaines lignes continuent à augmenter, comme celle du personnel qui est plus élevée de presque 1.3 millions. Nous constatons qu'il y a 13,8 postes en temps plein de plus en 2012 qu'en 2011. Et en à peine deux ans, les charges de personnel ont augmenté de presque 4.5 millions !

Contrairement à ce que la gauche essaie de faire croire à la population, nous n'avons rien à reprocher au personnel en place. Si nous avons proposé que les salariés communaux puissent continuer à bénéficier des annuités et de l'ensemble des mécanismes salariaux, c'était dans l'optique que ceux-ci ne seraient pas touchés quel que soit le résultat du vote du 9 juin. Par précaution, craignant devoir éventuellement geler les salaires, la gauche l'a refusé. Nous attendons avec impatience de voir quelle sera sa position suivant le résultat du vote...

Cela étant, nous persistons à estimer que lorsque les recettes ne sont plus aussi bonnes, il convient alors d'émettre une certaine prudence sur les nouveaux engagements, sans précipiter les personnes en poste.

S'agissant des subventions, nous notons qu'elles passent quant à elles de 11.7 à 13,7 millions, soit 2 millions de plus en une année !

Nous pouvons aussi relever que les charges en général passent de 54.7 à 100.6 millions en 10 ans (+ 83 %) alors que la population n'a augmenté que de 14 %. Et en deux ans, elles ont augmenté de presque 15 millions alors que les revenus n'ont augmenté que de 4.3 millions !

Les comptes nous montrent heureusement un résultat finalement positif de près de CHF 300'000.-. A noter que la commune a touché presque CHF 600'000 de la Confédération et du Canton pour le subventionnement de la création de places de crèches. Ce montant n'était pas budgété et sans cette aide inespérée, nous aurions alors fini dans les chiffres rouges.

Lorsque l'on sait que 75 % des dépenses sont des dépenses incompressibles, nous déplorons toujours le fait que la gauche n'ait pas voulu renoncer à certaines dépenses ces dernières années en prenant en considération que les recettes fiscales n'allaient pas continuer à augmenter aussi fortement que par le passé. Elle a préféré continuer à dépenser, avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui. Elle n'a pas voulu faire de concession, profitant de sa majorité au Conseil municipal depuis plus de 10 ans pour dépenser sans compter.

Dans ces circonstances, le Conseil Administratif estime que la hausse des impôts prend tout son sens.

Nous estimons au contraire que cette hausse doit être refusée, pour donner un signal clair et mettre fin à un certain gaspillage.

Nous relevons, pour terminer, que si nous avons pu faire des « économies », c'est que certaines dépenses n'étaient pas absolument indispensables et qu'ainsi nous pourrions continuer à trouver des économies.

Nous refuserons les comptes dans la mesure où nous n'avons pas voté le budget 2012, le jugeant irresponsable.

N'en déplaise aux Verts, il ne s'agit pas d'un vote déplacé ni d'un effet de manche, mais bien de notre manifestation contre des choix que nous ne cautionnons pas. Jusqu'à preuve du contraire, c'est au Conseil municipal d'approuver les comptes, si tel n'était pas le cas, il faudrait que les Verts nous expliquent à quoi nous passons notre soirée.

Pour terminer, nous remercions le service financier, en particulier M. DI STEFANO, ainsi que les chefs de service présents en commission des finances, pour les explications détaillées qu'ils nous ont données.

M. Baertschi donne lecture de la déclaration du Parti socialiste

Compte tenu de l'ambiance de pré-vote référendaire qui plane sur ce Conseil, nous n'allons pas épiloguer.

Nous rappellerons nos réflexions à la veille du vote du budget 2012 :

Le budget 2012 est un budget de début de législature. Il intervenait à un moment charnière à divers titres pour notre Commune. En effet, nous disions il y a une année que Carouge sera amenée au cours de ces prochaines années à se développer considérablement en termes démographiques. Au Val d'Arve, à la Fontenette, à Pinchat, à la Marbrerie et la Praille notamment, de partout surgissent des projets d'immeubles. Dans le même temps des interrogations, voire des incertitudes, subsistent en rapport avec le futur des recettes fiscales et leur répartition, un objet de conjectures par exemple auprès de la Constituante, mais aussi à d'autres échelons, cantonaux ou fédéraux, tous échaudés par la crise financière actuelle et les nouvelles règles de la mondialisation.

Aujourd'hui, notre parti souhaite qu'au-delà des prises de position politiques des uns et des autres, le sens de l'intérêt collectif puisse l'emporter lors des prochaines échéances budgétaires qui nous attendent et que l'esprit de dialogue ne soit pas abandonné au profit de visions doctrinaires et stériles des uns ou des autres.

Un esprit de concordance s'impose en ce qui concerne les tâches prioritaires qui doivent et devront continuer à être prises en charge par notre collectivité et sur les efforts auxquels devront consentir les uns et les autres. Qu'il s'agisse de contributions ou de prestations.

En conclusion, nous tenons ici à adresser nos remerciements à tous ceux qui ont procédé à l'établissement du présent compte-rendu, et en particulier à M. Di Stefano, chef du Service financier et à ses collaborateurs, ainsi qu'à la conseillère administrative Mme Stéphanie Lammar, en charge des finances communales.

Mme Stebler donne lecture de la déclaration d'AGT.

Le budget communal 2012 à travers son compte rendu est un budget équilibré, fait de réflexions, d'économies et de solidarité. Nous saluons la grande sagesse de Sioux dont fait preuve le Conseil Administratif et de son service financier. Le Conseil Administratif dans sa sagesse prévisionnelle, sans attendre aucun référendum a pris des mesures d'économie d'environ 4 millions pour équilibrer ce budget. Ces mesures n'ont pas été faciles à prendre, surtout, lorsqu'il s'agit de reporter ou de ne pas engager, le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la commune, particulièrement dans l'usage courant de l'entretien des bâtiments et des parcs publics. Ces mesures peuvent être prises temporairement, mais ne peuvent continuer chaque année, au risque de dangers et de dégradations importantes pour les usagers. Ces mesures finiraient par coûter plus cher à la collectivité. Nous saluons les

économies écologiques pour la nature 312, de 600'000.-, économies d'eau ; d'énergie et de combustible que le climat tempéré a favorisé.

Ce qui nous attend pour 2013, 2014 et 2015 sera encore bien différent. La baisse importante annoncée des rentrées fiscales dues à la crise économique, aux baisses d'impôts sur les entreprises et la fraude fiscale de millions de francs par an ne suffiront plus à équilibrer le budget communal malgré de grosses économies. Nous avons donc besoin de nouvelles recettes, saines, stables et régulières. Nous sommes soucieux bien sûr de respecter le statut du personnel, les salaires et les conditions de travail. Nous ne pouvons donc que miser sur des économies pour respecter les engagements pris durant cette législature, et nous savons tous qu'il y a des limites à l'optimisation fiscale.

Au cours de ces dernières années, heureusement la taxe professionnelle n'a pas baissé, le fonds de péréquation intercommunal d'un million et demi sera encore perdu cette année à cause du taux d'imposition fiscale trop bas. Nous espérons, si le budget 2013 est accepté, d'en bénéficier ces prochaines années. Le prochain budget 2013 n'avait pas besoin du referendum antisocial de la droite et de ses affiches mensongères. Le prochain budget 2013 a besoin de responsabilité sociale, collective et individuelle, de solidarité et d'une très légère augmentation d'impôts. Chacun et chacune, chaque habitant de Carouge qui travaille en payant quelques francs de plus sur sa tranche d'impôts permettra de réaliser les projets présents et à venir sur la commune de Carouge. Nos impôts sont le présent et l'avenir de toutes les générations. Ces impôts qui sont les cotisations les plus sociales permettent et permettront de continuer à construire des crèches, des écoles, des maisons de quartier, des pistes cyclables, des zones piétonnes, des parcs publics, des terrains de sport, des nouvelles piscines couvertes et des EMS. Nos impôts permettent aussi d'entretenir les routes, les bâtiments publics et les parcs communaux.

OUI, nous approuvons les comptes 2012, OUI nous soutenons le budget 2013, OUI nous continuerons à bâtir une économie solidaire qui donne envie de vivre à Carouge.

La délibération est acceptée par 14 oui, 12 non et 3 abstentions.

Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le compte administratif pour l'exercice 2012 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement ;

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2012 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 14 oui, 12 non et 3 abstentions

DECIDE

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de CHF 100'690'508.84 (dont à déduire les imputations internes de CHF 4'355'000.—, soit net CHF 96'335'508.84) aux charges et de CHF 100'977'781.89 (dont à déduire les imputations internes de CHF 4'355'000.—, soit net CHF 96'622'781.89) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 287'273.05.
3. D'approuver le compte d'investissements 2012, pour un montant de CHF 22'639'009.70 aux dépenses et de CHF 184'903.10 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 22'454'106.60.

4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 22'454'106.60 par l'autofinancement à raison de CHF 13'233'696.80 au moyen de la somme de CHF 12'946'423.75 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 287'273.05. L'insuffisance de financement s'élève à CHF 9'220'409.80.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 287'273.05 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant à l'actif un montant de CHF 244'078'051.19 qui se compose de :
- | | | |
|---|------------|-----------------------|
| - Patrimoine financier (natures 10 à 13) | CHF | 63'026'036.98 |
| - Patrimoine administratif (natures 14 à 17) | CHF | 181'052'014.21 |
| - Avances aux financements spéciaux (nature 18) | CHF | 0.00 |
| - Découvert (nature 19) | CHF | 0.00 |
| Total de l'actif | CHF | 244'078'051.19 |

et au passif un montant de CHF 244'078'051.19 qui se compose de :

- Engagements courants, dettes à court terme et passifs transitoires (natures 20, 21, 25)	CHF	12'727'324.96
- Dettes à court, moyen et long termes (nature 22)	CHF	48'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	1'418'181.84
- Provisions (nature 24)	CHF	19'870'040.43
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	7'636'387.35
- Fortune nette (nature 29)	CHF	154'426'116.61
Total du passif	CHF	244'078'051.19
Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2012 à	CHF	48'059'840.00

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 69-2013 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2012 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 avril 2013 et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie le 30 avril 2013 et le rapport a été établi par M. Prod'Hom.

Le Président demande à M. Prod'Hom s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Prod'Hom répond négativement.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 5 oui, 1 non et 5 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

La délibération est refusée par 15 non et 14 oui.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 73-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CERAMIQUE A CAROUGE

Mme Lammar explique que comme chaque année, les bilans et comptes des pertes et profits des fondations reviennent au Conseil municipal pour approbation. Il s'agit en premier lieu du bilan et du compte de pertes et profits de la fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge. La délibération propose d'approuver ce compte établi au 31 décembre 2012, avec un montant de CHF 173'396,96.- de charges et CHF 188'393,14.- de revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 14'996,18.-. Il s'agit aussi d'approuver l'augmentation de capital net de CHF 14'996,18.- et enfin, d'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif un montant de CHF 558'643,77.-.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 7 des statuts de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge du 21 février 1997 ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge, adoptés par le Conseil de fondation dans sa séance du 23 avril 2013 de même que le rapport du réviseur ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 29 voix

DECIDE :

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge avec un montant de CHF 173'396.96 de charges et de CHF 188'393.14 de revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 14'996.18.*
2. *D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 14'996.18.*
3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 558'643.77.*

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 74-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION CAROUGEoise POUR LE LOGEMENT DE PERSONNES AGEES L'ASSOCIATION DE L'EMS RESIDENCE DES PERVENCHES

Mme Lammar explique qu'il s'agit de la proposition d'approuver le bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées et de l'association de l'EMS résidence des Pervenches. S'agissant de la première, il est proposé au

Conseil municipal d'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 avec un montant de CHF 1'732'956,64.- de charges CHF 1'927'477,90.- de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 194'521,26.- ; d'approuver l'augmentation de capital net de CHF 194'521,26.- et enfin d'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 30'085'419,70.-.

S'agissant de l'Association de l'EMS résidence des pervenches, il est proposé d'approuver son compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 avec un montant de CHF 9'829'817,89 de charges et 9'910'788,25 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 80'977,36, ; d'approuver l'augmentation de capital net de CHF 80'977,36, et enfin d'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant tant à l'actif qu'au passif le montant de CHF 2'025'074,69.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 8 des statuts de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées du 18 décembre 1987 ;

Vu l'article 23 des statuts de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» du 28 mai 2001 ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées et de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» et le rapport de gestion ;

Vu l'Assemblée générale du 22 avril 2013 au cours de laquelle les comptes de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées et de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» ont été adoptés ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 29 voix

DECIDE :

a) Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées :

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées avec un montant de CHF 1'732'956.64 de charges et de CHF 1'927'477.90 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 194'521.26.*
2. *D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 194'521.26.*
3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 30'085'419.70.*

b) Association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» :

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» avec un montant de CHF 9'829'817.89 de charges et de CHF 9'910'788.25 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 80'970.36.
5. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 80'970.36.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'025'074.69.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 75-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DE BARDONNEX, CAROUGE, TROINEX L'ASSOCIATION DE L'EMS RESIDENCE DE DRIZE

Mme Lammar explique qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex. Le montant est de CHF 1'483'980,94.- de charges et de CHF 1'545'523,70.- de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 61'542,81 ; d'approuver l'augmentation de capital net de CHF 61'542,81.- et d'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 25'936'645,80.-.

S'agissant de l'Association de l'EMS résidence de Drize, il est proposé d'approuver son compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 avec un montant de CHF 8'745'232,41.- de charges et CHF 8'900'303,12.- de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 155'070,71.-; d'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 155'070,71.-, et enfin d'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant tant à l'actif qu'au passif le montant de CHF 1'749'115,05.-.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 20 des statuts de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association E.M.S. «Résidence de Drize» et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire AUREFI ;

Vu l'Assemblée générale du 15 avril 2013 au cours de laquelle les comptes de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association E.M.S. «Résidence de Drize» ont été approuvés à l'unanimité ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 29 voix

DECIDE :**a) Fondation Intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex**

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 1'483'980.94 de charges et de CHF 1'545'523.75 de revenus, le gain s'élevant à CHF 61'542.81.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 61'542.81.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 25'936'645.80.

b) Association E.M.S. «Résidence de Drize»

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de l'association E.M.S. «Résidence de Drize» avec un montant de CHF 8'745'232.41 de charges et de CHF 8'900'303.12 de revenus, le gain s'élevant à CHF 155'070.71.
5. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 155'070.71.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'749'115.05.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 76-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS A LOYERS MODERES DE LA VILLE DE CAROUGE (FONDATION HLM)

Mme Lammar explique qu'il s'agit de l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation HLM. Les nouveaux statuts et son nouveau nom sont entrés en vigueur cette année, mais s'agissant du bilan 2012, il est toujours question de la « Fondation HLM ». Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 avec un montant de CHF 16'763'308,25.- de charges et de CHF 17'469'989,04.- de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 706'680,79.- ; d'approuver l'augmentation de capital net de CHF 706'680,79.- et d'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 222'384'698,46.-.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 7 des statuts de la Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge du 16 décembre 1955 ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge et le rapport de gestion ;

Vu l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation le 24 avril 2013 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 29 voix

DECIDE :

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge avec un montant de CHF 16'763'308.25 de charges et de CHF 17'469'989.04 de revenus, l'excédent s'élevant à CHF 706'680.79.*
2. *D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 706'680.79.*
3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 222'384'698.46.*

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 77-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE

Mme Lammar donne quelques explications : il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation du Vieux Carouge, pour un montant de CHF 166'228,10.- de charges et de CHF 592'700.- de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 426'568,13.- ; d'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 426'568,13.- et d'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 27'924'176,52.-.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 72-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DESTINE A LA REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS (RESTAURANT SCOLAIRE, LOCAUX PARASCOLAIRES, SALLES DE QUARTIER) DANS LE NOUVEAU QUARTIER D'HABITATION DE LA FONTENETTE ANCIENNEMENT DENOMME "LES FAMILIA"

Mme Lammar rappelle que le 20 septembre dernier, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude relatif à la réalisation d'équipements publics dans le nouveau quartier « Les Familia », soit un restaurant scolaire, des locaux parascolaires, des salles de quartier, des locaux de musique, une buvette, des espaces de loisirs et un parking public. Lors de la présentation de ce crédit d'étude, Mme Lammar avait relevé qu'une convention avait été signée avec la Fondation Emma Kammacher prévoyant ces aménagements. Aujourd'hui, Mme Lammar revient avec un crédit de construction concernant le restaurant scolaire, les locaux parasco-

lares et les salles de quartier. A noter qu'avec les nouveaux logements construits par la Fondation Emma Kammacher, de nouveaux habitants et dès lors de nouveaux écoliers sont attendus. Un projet d'agrandissement de l'école du Val d'Arve est donc actuellement à l'étude et sera présenté au Conseil prochainement. Il est également nécessaire de prévoir un restaurant scolaire et des locaux parascolaires qui accueillent ces élèves. Certains élèves squattent actuellement la salle du stade.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des constructions et logement.

En l'absence d'une autre proposition, le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Hiltbold souhaiterait des explications sur l'engagement d'un bureau d'architectes de Neuchâtel.

Mme Stebler voudrait quant à elle que cette commission se penche sur une maison de quartier pour les jeunes. Elle voudrait notamment savoir si ces salles seront à disposition des jeunes.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 78-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ANNULATION DU CREDIT EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE D'URGENCE AUX PHILIPPINES ET A L'OUVERTURE D'UN CREDIT EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE D'URGENCE AU MALI

Mme De Haller Kellerhals explique que le 28 février 2013, le Conseil municipal avait voté la délibération 62-2013 relative à l'aide d'urgence pour les Philippines. La Croix rouge suisse a ensuite informé le Conseil Administratif que tous les fonds nécessaires avaient été réunis, d'où la suspension du versement. Le 25 avril, elle a à nouveau sollicité la commune pour l'aide d'urgence au Mali où la situation humanitaire est catastrophique. Dans la région de Goundam, la population vit dans un isolement total, livrée à elle même et à la merci des pillers et combattants. Dans le cadre de sa première phase d'aide d'urgence, la Croix rouge suisse et sa société soeur malienne se sont attachées à restaurer l'accès aux soins et à l'eau des villageois de la périphérie de Tombouctou. Pour soulager la détresse la plus criante, la Croix rouge concentre son action sur l'eau et la santé en étroite collaboration avec les autorités locales. L'objectif premier de remettre en service la station de pompage centrale et de réparer dix pompes solaires et à chaleur dans les villages reculés. Un dispensaire d'urgence a été installé pour prévenir les maladies comme la rougeole, le paludisme et la diarrhée dont sont particulièrement victimes les enfants sous-alimentés. Face à la menace d'une épidémie de rougeole, un programme de vaccination des enfants est lancé. Enfin, la population reçoit des médicaments et du clore pour désinfecter l'eau. La Croix rouge est l'une des rares organisations à revenir dans la région pour apporter une aide immédiate. La Croix rouge suisse qui investit un million de francs dans cette mission humanitaire est bien entendu tributaire du soutien financier urgent des pouvoirs politiques. C'est la raison pour laquelle le Conseil Administratif propose d'annuler la délibération 62-2013 et d'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de la Croix rouge suisse pour son aide d'urgence au Mali.

La prise en considération est acceptée par 28 oui et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Vu la délibération N° 62-2013 du 28.02.2013 relative à l'ouverture d'un crédit en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide d'urgence aux Philippines ;

Vu la suspension du versement consécutive à l'obtention par la Croix-Rouge suisse de tous les fonds nécessaires pour le financement de leurs opérations aux Philippines ;

Vu l'appel d'urgence du 25.04.2013 de la Croix-Rouge suisse pour l'aide à la reconstruction dans le nord du Mali ;

Vu l'extrême précarité de la population qui est restée dans la région de Goundam et qui a vécu ces derniers mois dans un isolement total ;

Vu l'urgence à restaurer l'accès aux soins et à l'eau pour ces populations ;

Conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 28 oui et 1 abstention

DECIDE

- 1. D'annuler la délibération N° 62-2013 du 28.02.2013 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide d'urgence aux Philippines ;*
- 2. D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge Suisse pour son aide d'urgence au Mali ;*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2013 (rubrique 58.367).*
- 4. De comptabiliser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

MOTIONS

Il n'y en a pas.

POSTULATS

Il n'y en a pas.

RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

PETITIONS

Il n'y en a pas.

QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

Réponse de Mme De Haller Kellerhals à la question orale du 25 avril 2013 de M. Morex : Vivre Carouge

Le journal *Vivre Carouge* est le journal officiel de la Ville de Carouge, distribué en tous-ménages aux particuliers et aux entreprises sur le territoire carougeois. À ce titre, il est doté d'une charte qui inscrit la ligne éditoriale, indiquant que « les seules campagnes de communication autorisées sont celles faisant la promotion des activités de l'administration, tous domaines confondus ».

Un comité de rédaction composé de la magistrate en charge du Service des affaires culturelles et de la communication (SACC), de la cheffe du SACC, de la chargée de communication, ainsi que du journaliste engagé par la commune qui s'occupe du « Dossier », du « Zoom sur... » et de la rubrique « Votre Conseil municipal », veille à ce que les principes de cette charte soient observés.

La mission du journal « *Vivre Carouge* », dont le premier numéro est paru début 2004, est donc de délivrer au sens large une information concernant les prestations dans un souci de transparence absolue. Depuis bientôt 10 ans, le contexte politique n'a en rien altéré ces principes de base et le *Vivre Carouge* est considéré aujourd'hui comme un instrument nécessaire à une information neutre, objective et transparente.

Ces principes acquis préexistent donc à tout contexte politique spécifique et au débat concernant le referendum en cours portant sur la remise en question du budget 2013, objet sur lequel les Carougeoises et les Carougeoiss sont appelés-es à se déterminer le 9 juin prochain. La ligne éditoriale du journal communal demeurera inchangée, quels que soient les sujets au sommaire. Et le *Vivre Carouge* entend poursuivre sa mission d'informer les administrés sur la façon dont les prestations communales leur sont délivrées.

Relativement au compte rendu de la séance du Conseil municipal du 22.12 figurant en page 21 du numéro 55 du journal communal, le Conseil administratif convient que certains propos contiennent une tonalité qui n'est pas en phase avec l'intention de donner à la population une synthèse brève des débats du Conseil municipal, en complément des procès-verbaux qui par le site internet sont accessibles à chacun. Le CA exprime ses regrets si quelque force politique que ce soit s'est sentie blessée par ce texte alors que telle n'était évidemment pas l'intention. Le comité de rédaction a pris les mesures pour que cela ne se reproduise pas à l'avenir et une mise au point figurera dans le prochain numéro.

Le Conseil Administratif s'engage ainsi à faire appliquer la charte et au maintien d'une ligne éditoriale demeurant les seuls garants d'une information neutre. Cette volonté s'inscrit dans un souci constant de promouvoir et de maintenir la tenue du débat démocratique à Carouge.

M. Morex remercie Mme De Haller Kellerhals pour les propos qu'elle vient de tenir.

Réponse de Mme De Haller Kellerhals à la question orale du 26 mars 2013 de M. Morex : Club des aînés

J'ai le plaisir de vous répondre ce soir en vous apportant les informations suivantes. Le Club des Aînés le Vieux Carouge a tenu son assemblée générale annuelle le jeudi 2 mai. À cette occasion les 110 membres présents ont élu un nouveau président, Monsieur Michel Messiaux, une nouvelle vice-présidente, Madame Martine Burdet ainsi qu'une secrétaire et 8 membres qui représentent les différentes activités du Club.

À cette Assemblée générale, le Conseil administratif était représenté par Nicolas Walder et moi-même. Monsieur Philibert Perrin était également présent en tant que président de la Fédération genevoise des clubs d'aînés, Monsieur Daniel Mouchet représentait le Cartel et Mme Tania Nerfin le CAD.

J'ai eu l'occasion de remercier, au nom du Conseil administratif, Messieurs Jean-Michel Roulet et Arthur Chiorino, président et vice-président sortants pour leur engagement et leur dévouement constant envers le club et ses nombreux membres.

Le lundi 6 mai, le nouveau comité présidé par Monsieur Michel Messiaux, se réunissait pour commencer ses travaux.

Je me réjouis que ce passage de témoin ait pu se dérouler de manière constructive et sereine et je place toute ma confiance dans ce nouveau comité. Notre service des affaires sociales a participé, sur la demande du club, à de nombreuses séances et entretiens pour accompagner cette importante transition. Le club des aînés est, comme vous le savez, une association très importante à Carouge car il contribue à sortir ses membres de l'isolement en leur permettant de participer à des activités riches et variées. L'augmentation importante de ses membres et le développement de nouvelles activités témoignent de son succès.

Il revient dès lors à son comité d'examiner les questions que vous soulevez en distinguant bien les activités qui requièrent un savoir-faire éprouvé telles que la rythmique et donc l'engagement de personnes détenant des compétences professionnelles adaptées à l'activité, des autres activités telles le scrabble et la pétanque où l'enjeu consiste à partager un intérêt ou une passion.

À nouveau, je fais toute confiance à Monsieur Michel Messiaux et son équipe pour trouver les formules les plus adaptées dans un cadre clair. Je vous remercie.

Réponse de Mme De Haller Kellerhals à la question orale du 25 avril 2013 de M. Morex : spectacle

Mme De Haller Kellerhals a également une réponse à la question de M. Morex sur le coût du spectacle *Maudits Sonnants*, donné par la Cie Transe Express dans le cadre du Printemps Carougeois 2013.

Cachet et transport Cie Transe Express (16 personnes)	20'000.- francs
Technique lumières (matériel et 3 personnes)	6'600.- francs
Logement 19 personnes deux nuits	3491.- francs
Défraiement 19 personnes	1'900.- francs
Location Grue et grutier (rabais de 50% accordé)	16'200.- francs
Surveillance du site une nuit et pendant les repas	1771.20 francs
TOTAL	49'962.20 francs

Réponse de M. Walder à la question orale du 25 avril, posée par M. Baud : rambardes dangereuses

S'inquiétant de la dangerosité des rambardes, M. Baud avait posé des questions sur les aspects légaux et les intentions de la commune de remplacer ces rambardes.

Réponse:

Il n'existe pas de loi régissant les rambardes. Pour rappel, elle n'a été posée qu'il y a un peu plus d'un an et jusqu'à cette date, aucune rambarde n'existait sur cette butte. À l'époque et dans un souci de répondre rapidement à la demande d'un membre du Conseil municipal, cette rambarde a été créée avec du bois de Mélèze, connu pour bien résister aux intempéries. Ce périmètre avait donc avant cette rambarde vécu plusieurs décennies sans qu'aucun accident mortel ne survienne. Aujourd'hui, la main courante qui a été posée en bois de Mélèze est effectivement endommagée probablement en raison d'une utilisation non appropriée par certains habitants. Nous vous remercions d'ailleurs de nous en avoir informés. Afin de prévenir un accident, nous avons décidé de la remplacer par une rambarde en inox. La commande est en cours et elle sera installée dès réception de celle-ci dans les jours ou semaines qui viennent.

Réponse de M. Walder à la question orale du 25 avril, posée par Mme Stebler : Fontenette, un nouveau batelle, horreur

Mme Stebler s'inquiétait des accumulations de déchets dans certains lieux du quartier de la Fontenette.

Le STVE passe régulièrement dans ce quartier pour effectuer les nettoyages.

En raison des nombreux chantiers et nouvelles constructions dans le secteur, le service a effectivement constaté un nombre élevé de déchets.

Vu cette situation déplorable, le service va intensifier ses passages durant la période des chantiers. Toutefois, en raison des circonstances particulières et de l'impossibilité d'y affecter une équipe en permanence, il est probable que la gestion des déchets reste problématique dans ce secteur. Une certaine compréhension sera demandée aux habitants de cet espace spécifique.

Mme Lammar n'a quant à elle pas de réponse à des questions en suspens.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

Avant de poser les questions annoncées, M. Baud aimerait d'abord revenir sur la réponse à la question orale 192 concernant l'accès des véhicules à l'intérieur des tours depuis l'avenue du Centenaire.

M. Walder répond que le Conseil Administratif a analysé la situation et a demandé à la police municipale d'effectuer des contrôles. On a constaté que la problématique principale concernait les deux roues motorisées. Ce problème ne serait cependant pas résolu par la pose d'une borne qui résoudrait par contre le problème des véhicules quatre-roues motorisés. Cette solution doit néanmoins être étudiée, s'agissant d'un domaine privé communal. Le Conseil Administratif répondra donc plus précisément à une autre occasion.

M. Baud : finition des travaux

M. Baud a observé qu'à l'angle de la rue de la Praille et la rue Montfalcon, le trottoir se trouvant devant la boulangerie n'est pas achevé, contrairement au reste du carrefour. Il demande la raison de l'absence de goudron à cet endroit.

M. Walder pense qu'il y a certainement une raison particulière, mais lui répondra la prochaine fois.

M. Baud : Temple

M. Baud explique que des véhicules se stationnent derrière le Temple, en l'absence d'un panneau d'interdiction de stationner. Il demande s'il serait possible de placer des panneaux de ce type, à défaut de rajouter encore une « forêt de poteaux ».

Mme Lammar a déjà eu vent de ce problème récurrent. Cependant, cette zone est du domaine privé : elle appartient à la paroisse protestante qui doit donner son autorisation à la commune pour poser un panneau ou verbaliser les voitures stationnées. Le temple a refusé que les voitures soient verbalisées. S'agissant du panneau, il faudrait faire cette demande.

M. Baud : décoration en fil croché

M. Baud demande si l'on prévoit le recyclage des décorations en fil crocheté ou si ces ficelles finiront aux Cheneviers.

À la connaissance de Mme De Haller Kellerhals, ces décorations sont censées rester tout l'été. Elle n'a pas d'autres informations et se renseignera.

M. Barthassat : caméras

M. Barthassat observe qu'un commerçant a encore été cambriolé place du Temple. Après avoir déposé une plainte auprès de la police, le commerçant a demandé à voir les films des caméras de vidéosurveillance. La police municipale lui aurait répondu qu'il n'est pas certain que ces caméras aient été branchées. Il demande ce qu'il en est.

Mme Lammar répond que toutes les caméras sont branchées et filment. Le seul problème est que parfois, des « problèmes de jeunesse » empêchent de visualiser certaines images. On attend également une ventilation dans le local vidéo pour que les appareils ne surchauffent pas, ce qui empêche parfois le visionnement. Néanmoins, toutes les caméras fonctionnent.

Dans l'éventualité d'un enfant renversé par une voiture, M. Barthassat espère qu'il ne sera pas question de surchauffe des caméras au moment de visualiser les faits !

Mme Lammar précise que la ventilation sera effectuée ce mois-ci pour régler ces problèmes de chaleur.

Mme Molinari : rosiers, minéraux

Mme Molinari évoque l'aménagement étonnant qui vient de surgir au bout de la rue de Veyrier, côté Fontenette et dont plusieurs personnes lui ont fait part : des bandes minéralisées avec des cailloux gris entourent des rosiers arrosés par un tuyau automatique. Vu que plusieurs fois, on a évoqué la nécessité de limiter la minéralisation des sols, cet aménagement est des plus surprenants. En outre, les plans de l'aménagement de la rue de Veyrier prévoyaient pour cet espace une arborisation et le maintien des surfaces vertes. Elle se demande si les arbres poseraient problème par rapport au futur rondeau. Elle souhaiterait savoir si le Conseil Administratif serait prêt à corriger cet aménagement peu réussi pour remettre un peu de verdure.

M. Walder a lui aussi observé que les cailloux sont gris. L'arborisation reste prévue à cet endroit, mais vu les projets aujourd'hui à l'étude pour la requalification de la rue de Veyrier, ce qui inclut les deux carrefours au bout de la rue de la Fontenette, il a été décidé de ne pas planter des arbres, dans la mesure où dans quelques années, ils devront être replantés. Le choix d'utiliser des graviers répondait à deux problématiques observées par le service : l'herbe était constamment piétinée par des gens qui marchaient dessus et il était nécessaire d'apporter un peu de couleur en évitant des buissons gris. En outre, le gravier est peu onéreux à la pose et à l'entretien et le service essaye de répondre à la demande d'économies. M. Walder convient cependant que cet arrangement n'est pas très heureux. Il a donc été décidé de laisser les rosiers, mais de remplacer certains tronçons de gravier par de l'herbe afin que les habitants voient un peu de nature en attendant la pose prochaine des arbres.

Mme Molinari remercie M. Walder au nom des brins d'herbe qui seront plantés.

Mme Molinari : taux d'occupation des parkings

Mme Molinari adresse sa question à Mme Lammar qui il y a quelque temps avait donné un premier bilan sur les taux d'occupation des parkings. Ce bilan avait montré les heures de pointe dans certains parkings. Mme Molinari est restée sur sa faim quant au reste du temps, en période creuse. On peut remarquer sur les panneaux d'affichage des parkings que l'occupation est très basse. D'après ses observations, il y aurait beaucoup de places disponibles.

Mme Molinari trouverait intéressant d'avoir un bilan plus complet de cette occupation, dans la mesure où à présent, on a un certain recul après l'introduction des macarons.

Mme Lammar répond que le bilan avait été fait suite à la pose des panneaux Infoparking et datent certainement de fin décembre. Cette étude ne faisait donc pas état de la mise en place des macarons. Il serait effectivement intéressant de voir la différence après la mise en place des macarons et refaire un bilan qui démontrera ce que l'on peut observer visuellement : passablement de places sont libres dans les parkings carougeois. Il fallait néanmoins attendre un moment pour voir l'effet concret des macarons. Le prochain bilan tiendra donc compte de leur instauration.

Mme Molinari : arborisation de la rue Grosselin

Mme Molinari a entendu M. Walder dire que la demande pour une arborisation de ce secteur a malheureusement été refusée par le canton. Elle comprend donc qu'il est pour l'instant impossible d'arboriser, cependant, elle demande s'il est possible d'envisager à court terme une solution transitoire avec un peu de verdure. Il pourrait par exemple s'agir d'espaces de gazon ou de buissons. La rue pourrait ainsi avoir un visuel un peu plus harmonieux.

M. Walder répond que les projets complémentaires qui ont été refusés ne concernent pas uniquement la plantation d'arbres, mais également la pose de bacs plus petits avec des buissons et autres. Il n'est pas souhaité de changer les gabarits de la route, car il semblerait qu'une fois que l'on réduit le gabarit des routes pour élargir les trottoirs, un retour en arrière est extrêmement difficile en fonction des choix en termes de mobilité pour ce périmètre. En revanche, M. Walder est assez optimiste sur la possibilité, à partir du moment où l'on aura défini que l'avenue de la Praille sera dévolue à la mobilité douce, de travailler beaucoup mieux sur les gabarits, avec un projet à court ou moyen terme. Pour cela, il faut malheureusement attendre que soit décidé un plan de mobilité au niveau du projet Praille Acacias Vernets.

Mme Molinari demande quand ce plan pourra être envisagé et finalisé.

M. Walder répond que la première version a été proposée au comité de pilotage composé des trois conseillers d'État et de MM. Pagani, Baertschi et lui-même cet été. Ensuite, les différentes entités vont discuter entre elles et consulter les institutions partenaires. Des modifications auront encore lieu d'ici la fin de l'année et ce plan directeur de quartier devrait être avalisé formellement par les trois conseillers municipaux et par le Grand Conseil en dernière instance. La perspective est donc environ de deux ans. Néanmoins, à partir du moment où l'on est d'accord sur un plan de mobilité, des autorisations pourraient peut-être être données pour travailler ponctuellement dans certaines rues.

M. Papparou : arrêt Fillion

M. Papparou est inquiet sur cet arrêt facultatif, compte tenu du comportement de certains automobilistes, voitures légères ou camions. Il rappelle qu'à cet arrêt, une ligne blanche indique clairement qu'il est interdit de dépasser un bus. Comme le passage piéton est situé à l'avant du bus, les jeunes qui s'engagent – même sur le passage piéton – prennent un risque majeur à chaque fois qu'ils traversent. M. Papparou a vécu il y a moins d'une semaine l'inconvénient majeur de l'indiscipline des automobilistes qui en outre se permettent de klaxonner et de prier les enfants de se dépêcher. M. Papparou demande quelle mesure de sécurité pourrait être prise : double ligne blanche, placement de caméras, présence plus régulière d'ASM ? L'indiscipline est perpétuelle. À noter que ces infractions sont commises dans les deux sens.

Mme Lammar répond que l'on ne peut garantir une présence d'agents à chaque sortie d'école, leur passage ne peut être que sporadique.

M. Walder relatera cette question tout à fait pertinente à la DGM et aux TPG. Pour ce qui est des radars, des demandes ont été faites formellement à Mme Künzler et M. Maudet pour

obtenir des radars fixes sur le chemin de Pinchat et à deux endroits sur la route de Drize. L'autorisation vient d'être accordée d'installer un radar fixe sur la route de Drize, en revanche, le Conseil Administratif avait essuyé un refus concernant le chemin de Pinchat. Il attendra donc que le radar soit posé sur la route de Drize avant d'insister à nouveau. Il admet que la vitesse est inquiétante, mais pour les indisciplines, il faudra peut-être signaler ce problème à la police cantonale afin qu'une présence soit assurée à cet endroit aux heures de pointe pour attraper quelques personnes et les rappeler à l'ordre.

M. Paparou explique que le bus ralentit la circulation, ce qui agace les automobilistes qui n'acceptent pas d'être empêchés de circuler. La ligne blanche n'est pas suivie. Aussi, il faudrait peut-être envisager de placer un passage protégé derrière le bus et non à l'avant.

M. Walder l'entend bien, mais rappelle que la question doit être discutée avec la DGM et les TPG. Une autre solution consisterait à créer des espaces au centre de la chaussée, mais il faut pour cela que les gabarits de la chaussée soient assez larges. La question de M. Paparou sera néanmoins relayée pour essayer de trouver une solution la plus pragmatique possible pour éviter des accidents.

M. Morex : vide-grenier

M. Morex explique que lors des vides greniers précédents, à la grande satisfaction des habitants, le Service transport, voirie et espaces verts mettait en place des bennes, ce qui n'a pas été le cas cette année. Il demande si c'est pour des raisons d'économie ou si les services, débordés, n'ont pas eu le temps de les placer.

M. Walder répond que ces bennes ont été supprimées cette année en raison de leur coût important et des déchets sauvages qui en rendaient la gestion difficile. En revanche, on est passé sur chaque stand pour la récolte de vêtements afin qu'ils soient récupérés proprement. Il rappelle également le nombre exemplaire de déchetteries à Carouge. Il appartenait donc à chacun de trier ses déchets.

M. Morex réplique que la pose de benne a un coût, mais un passage des employés en heures supplémentaires représente certainement un coût aussi.

M. Walder observe que ce passage concernait uniquement les habits et permettait aussi d'éviter les vols. En outre, les gens avaient tendance à jeter toutes sortes de déchets dans les bennes et il fallait ensuite faire un tri, ce qui coûtait beaucoup plus cher que d'avoir des jeunes qui passent récolter les habits dans les stands. À ce jour, c'est la première critique entendue sur le système mis en place cette année. Elle sera néanmoins prise en considération et on réfléchira amplement à l'organisation l'année prochaine.

Mme Stebler : arbres bétonnés et crottes de chien : est-il possible de faire autrement ?

Mme Stebler explique que les arbres ont été bétonnés. En outre, un grand nombre de propriétaires de chien ne respectent pas les règles. Il avait été expliqué à Mme Stebler qu'en bétonnant, il y aurait moins de saletés, ce qui n'est pas le cas. À l'école du Val d'Arve, une dizaine d'arbres sont souillés par les chiens chaque jour. Elle demande s'il serait possible que la ville de Genève laisse de la haute herbe pousser autour des arbres. De toute façon, les chiens feront leurs besoins, autant les cacher.

M. Walder ne pensait pas devoir traiter le problème des déjections canines à chaque Conseil municipal. Plaisanterie mise à part, il rappelle les différentes solutions envisageables au pied des arbres : aggloméré perméable, grilles, ou herbe. Les copeaux de bois posent problème, notamment après l'hiver. On est aujourd'hui plus en faveur de la renaturation et de la nature en ville. Cela passera aussi par une information publique, car il faudra expliquer à la population qu'une mauvaise herbe n'est pas quelque chose de sale et qu'il faut se réjouir de voir de l'herbe pousser. La politique actuelle est de rajouter de l'herbe là où c'est possible, en revanche, il n'est pas envisagé, pour des raisons de coût évidentes, de modifier ce qui a été fait à

plusieurs endroits. Dans les travaux à venir, on privilégiera en revanche l'herbe. Il est d'accord avec elle, puisque les déjections sont toujours là, mieux vaut les cacher dans l'herbe.

Mme Stebler : souffleuses publiques et privées

Mme Stebler explique que le conseil avait voté une motion pour que les souffleuses soient moins polluantes et moins bruyantes. Elle croyait se souvenir qu'il y avait une date limite pour l'utilisation des souffleuses dans les rues et jardins. Elle demande ce qu'il en est.

M. Walder répond qu'effectivement, les souffleuses ordinaires sont limitées dans le temps, pendant la période de chute des feuilles. Il n'est pas certain que ces souffleuses soient autorisées au printemps. Les souffleuses électriques sont quant à elles autorisées à l'année. Celle-ci ont permis d'élargir le périmètre et d'accroître les prestations sans une augmentation proportionnelle du personnel qui va avec. Elles font un peu de bruit, mais il ne s'agit pas d'un moteur à diesel ou à gazole.

Mme Stebler rétorque que des jardiniers privés et paysagistes continuent d'utiliser les souffleuses à essence.

M. Walder répond que les règles sont les mêmes pour les communes et pour les privés. Il y a des dates d'utilisation, il se renseignera auprès de l'État pour obtenir ces dates et les transmettra lors du prochain Conseil municipal. Les privés sont censés s'y tenir aussi.

Mme Marti : arrêt de bus, place du marché

Avant de poser sa question, Mme Marti signale que l'utilisation des souffleuses est autorisée du 1^{er} octobre au 31 mars. Ensuite, elle explique que les bacs de fleurs situés à l'arrêt de la place du Marché empêchent la fluidité des piétons et retardent la montée des personnes dans les véhicules. Par ailleurs, les personnes qui travaillent dans les commerces situés en face de l'arrêt du tram ont remarqué que l'un des bacs était situé au niveau de l'ouverture de la portière sur la place réservée aux personnes handicapées. Elle demande s'il serait possible d'enlever ces bacs, sachant qu'il y a un passage continu de trams et qu'on peut espérer que l'incivilité des automobilistes n'aille pas jusqu'à se garer sur le trottoir à cet endroit-là.

M. Walder va vérifier avec les TPG, car ce dispositif a reçu leur approbation. Quoiqu'il en soit, ces bacs ont aussi une importance en termes de l'aménagement urbain et de la nature en ville. Certes, le dispositif pourrait être allégé. Il reviendra vers Mme Marti.

M. Baertschi : incivilités, le respect, ça change la vie

M. Baertschi rappelle cette campagne « le respect, ça change la vie ». Il y a un an environ, il avait demandé que suite aux actions menées par Carouge roule avec les conteneurs du port de Rotterdam, on indique clairement que les gens doivent respecter les piétons, notamment les personnes âgées et les enfants. N'ayant rien vu, il relance cette affaire en demandant que des panneaux soient placés dans un esprit éducatif. Il regrette que cela n'ait pas été fait contrairement à ce qui avait été annoncé.

Mme Lammar répond que la semaine dernière, une action conjointe a été menée par la police municipale et la police cantonale dans le cadre de la campagne « prédire » afin de sensibiliser les cyclistes et le cas échéant les amender sur des comportements inappropriés. Une action spécifique a donc été conduite pendant une semaine. Des infractions ont été constatées, des personnes ont été verbalisées et surtout, les gens ont été sensibilisés. S'agissant des panneaux, elle invite son collègue M. Walder à répondre.

M. Walder va se renseigner pour poser rapidement des panneaux.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 20h27.